



Malus suite accident du a un VI vendu le jour même

Par **stan85**, le **04/03/2013** à **09:30**

Bonjour

le 1-11-2011 j'ai èlace vendu un véhicule "pour pièce" le matin

et l'après midi les gens à qui j'ai vendu ce vl "pour pièce" à " défoncé" une barrière de sécurité

plus tard soit fin 2012 j'apprend que que c'est mon assurance qui à payé les dégats donc je me retrouve avec un malus depuis tout ce temps!

pourtant ce n'était pas à Alianz à payé pour un vl vendu pour pièce et surtout avec le macaron d'assurance enlevé!

Comment réclamé l'argent payé (malus) pendant toutes cette perriode car pour moi selà représente une somme

et la récupération du bonus Dû?

Merci

Par **chaber**, le **04/03/2013** à **09:57**

bonjour

conformément au code des assurances, en cas de vente les garanties cessent le lendemain 0H du jour de la vente (L121-11)

Véhicule vendu le matin et accident responsable le même jour, il est normal que votre assureur soit intervenu en règlement et de ce fait qu'un malus vous soit appliqué

Vous n'avez aucun recours, malheureusement pour vous.